

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Procès verbal du CA du 28 mai 2026

L'an 2026 le 28 mai à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédéric FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Karine GUGUEN, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Carine MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-Hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC.

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Loïc BARBOT pouvoir à Karine GUGUEN, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Hugues LESAGE, Hervé GUIHARD pouvoir à Aline LE BOEDEC, Ronan KERDRAON pouvoir à Pascal PRIDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER.

MEMBRES ABSENTS

Monsieur David TOLLEMER.

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de présents : 61

Nombre de votants : **71**

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 28 MAI 2026

ORDRE DU JOUR

Délibération DB-060-2026 : Installation de Violaine Cathelier, nouvelle Conseillère Communautaire	7
Délibération DB-061-2026 : Approbation du procès-verbal du conseil du 23 avril 2026.....	7
Délibération DB-062-2026 : Personnel - Constitution Comité Social Territorial et Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail.....	7
Délibération DB-063-2026 : Personnel - Constitution Commission Consultative Paritaire (CCP)....	8
Délibération DB-064-2026 : Personnel - Constitution Commissions Administratives Paritaires (CAP).....	8
Délibération DB-065-2026 : Droit à la formation des élus.....	9
Délibération DB-066-2026 : Comité national d'Action Sociale (CNAS)- Désignation d'un délégué...9	
Délibération DB-067-2026 : Centre de gestion 22- désignation des représentants.....	9
Délibération DB-068-2026 : Modification des statuts du CIAS de Saint-Brieuc Armor Agglomération	9
Délibération DB-069-2026 : CIAS : Élection des membres du conseil d'administration.....	15
Délibération DB-070-2026 : GCSMS- Baie d'Armor Groupement Social - désignation des représentants.....	16
Délibération DB-071-2026 : Conseil portuaire du légue-Désignation des représentants.....	16
Délibération DB-072-2026 : SMO-Syndicat Mixte de rattachement d'Organismes Publics de l'Habitat (TAH) - Approbation de nouveaux statuts et règlement intérieur.....	16
Délibération DB-073-2026 : SMO-Syndicat Mixte de rattachement d'Organismes Publics de l'Habitat (TAH)-Désignation des délégués.....	19
Délibération DB-074-2026 : Office Breton de Tiers-Financement - Désignation des représentants	20
Délibération DB-075-2026 : Commission d'Attribution des Logements (CAL) - désignation des représentants.....	20
Délibération DB-076-2026 : SILLAGE - Désignation des délégués.....	20
Sillage a pour but d'œuvrer en faveur du logement des jeunes, notamment dans le cadre des objectifs fixés par le PLH de l'Agglomération briochine dans le cadre de la politique de logement, de la jeunesse, du Conseil Départemental.....	20
Délibération DB-077-2026 : SA D'HLM BSB - Les Foyers - Désignation des délégués.....	20

Délibération DB-078-2026 : SA HLM LA RANCE - Désignation de délégués.....	21
Délibération DB-079-2026 : Création d'une Commission Locale d'Aménagement et désignation des représentants.....	21
Délibération DB-080-2026 : Association Agir contre le logement vacant - Désignation de délégués.....	21
Délibération DB-081-2026 : Etablissement Public Foncier de Bretagne- Assemblée de désignation des représentants.....	21
Délibération DB-082-2026 : ADEUPa- Désignation des délégués.....	22
Délibération DB-083-2026 : Centre hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre - Désignation des délégués.....	22
Délibération DB-084-2026 : Centre hospitalier de Saint-Brieuc-Paimpol-Tréguier -Désignation d'un délégué.....	22
Délibération DB-085-2026 : SEM" BREIZH"- Désignation des délégués.....	22
Délibération DB-086-2026 : Commission de Résolution Amiable en accompagnement des travaux du projet Transport Est Ouest (TEO)-désignation des membres.....	23
Délibération DB-087-2026 : Société Publique Locale Transports et Mobilités "Baie d'Armor Transports"- Délégués.....	23
Délibération DB-088-2026 : Syndicats Bretagne Mobilités- Désignation des représentants.....	23
Délibération DB-089-2026 : Commission technique d'accès au service de transport MOBITUB- Désignation des délégués.....	23
Délibération DB-090-2026 : Comité des partenaires de la mobilité.....	24
Délibération DB-091-2026 : Association Armor Emploi - Désignation délégué.....	24
Délibération DB-092-2026 : Mission Locale- Désignation des délégués.....	24
Délibération DB-093-2026 : Association Initiative Armor - Désignation des délégués.....	25
Délibération DB-094-2026 : Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement-Désignation des délégués.....	25
Délibération DB-095-2026 : SEM" Baie d'Armor Entreprises" -désignation des délégués.....	25
Délibération DB-096-2026 : Comité d'engagement des entreprises - Désignation des délégués...25	25
Délibération DB-097-2026 : Association INNOZH - Désignation des délégués.....	25
Délibération DB-098-2026 : AVUF (Association des Villes Universitaire de France) -Désignation des délégués.....	26
Délibération DB-099-2026 : SYGMA+ (Syndicat d'aménagement du campus grand mazier) - Désignation des délégués.....	26
Délibération DB-100-2026 : Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor- (SDAEP) -désignation des délégués.....	26

Délibération DB-103-2026 : Commission Locale de l'Eau du SAGE de la baie de Saint Briec- Désignation des représentants.....	26
Délibération DB-104-2026 : Association Armor Deshy-désignation du délégué.....	27
Délibération DB-105-2026 : Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)- Désignation des délégués.....	27
Délibération DB-106-2026 : Syndicat départemental d'Energie (SDE 22) - Désignation des délégués.....	27
Délibération DB-107-2026 : SPLET'ARMOR (Société Publique Locale Energie et Territoire d'Armor).....	27
Délibération DB-108-2026 : Syndicat de traitement KERVAL CENTRE ARMOR- Désignation des délégués.....	28
Délibération DB-109-2026 : Conseil d'exploitation du golf de la Baie de Saint-Brieuc.....	28
Délibération DB-110-2026 : Conseil d'exploitation du pôle nautique - désignation des délégués...28	
Délibération DB-111-2026 : Côtes d'Armor Destination - Désignation des délégués.....	28
Délibération DB-112-2026 : Office de tourisme Communautaire (OTC)- Désignation des délégués	29
Délibération DB-113-2026 : Destination touristique régionale « Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps » - Désignation des délégués.....	29
Délibération DB-114-2026 : Commission Mer et Littoral - GALPA "Baie de Saint-Brieuc"- Désignation des délégués.....	29
Délibération DB-115-2026 : Comité de programmation-fond FEADER- désignation des délégués	29
Délibération DB-116-2026 : Retour de bien à la ville de Saint-Brieuc d'une partie des parcelles transférées avec la compétence eau et assainissement-site de La Croix Cholin.....	30
Délibération DB-117-2026 : Régularisation foncière - Vente de terrain Station des Croix - Champ de Manœuvre à Ploufragan – SDAEP 22.....	30
Délibération DB-118-2026 : Retrait du droit de priorité à la commune d'Yffiniac sur les parcelles AS 159 et AS 161.....	31
Délibération DB-119-2026 : Modification n°2 de la délégation des droits de préemption urbain simple et renforcé et du droit de priorité des parcelles de La Gare à Yffiniac à l'Etablissement Public Foncier Bretagne.....	31
Délibération DB-120-2026 : Enseignement Supérieur et Recherche – Soutien aux événementiels DEFI SGM et Colloque International de l'AFEP.....	31

La séance est ouverte à 18 heures 15 sous la présidence de Stéphane BRIEND.

M. BRIEND

Je vous propose de commencer ce premier Conseil pour moi en tant que Président, même si le véritable premier était le Conseil d'installation.

Je voudrais commencer par remercier les services qui m'épaulent dans ma prise de fonction, ainsi que les vice-présidents et conseillers délégués. Un grand merci.

Merci aussi à chacun d'entre vous pour votre patience. On se met en rodage. L'idée est que les groupes soient constitués au 1^{er} septembre et de maîtriser le calendrier, plutôt que de le subir.

(Il est procédé à la lecture des procurations.)

(Vincent ALLENO est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.)

Délibération DB-060-2026 : Installation de Violaine Cathelier, nouvelle Conseillère Communautaire

M. BRIEND

La première délibération vise à installer Violaine en tant que nouvelle conseillère communautaire en remplacement de Michel JOUAN. Bienvenue au sein de cette enceinte.

Mme CATHELIER

Merci pour votre accueil.

La délibération DB-060-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-061-2026 : Approbation du procès-verbal du conseil du 23 avril 2026

M. BRIEND

Avez-vous des remarques ou observations ?

(Aucune.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-061-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-062-2026 : Personnel - Constitution Comité Social Territorial et Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail

M. BRIEND

Comme vous le savez, les élections professionnelles auront lieu le 18 décembre 2026. Il faudra élire les représentants du personnel au sein des instances pour une durée de 4 ans. Pour ce faire, nous avons besoin d'un organe consultatif qui émet un avis préalable sur l'organisation et au fonctionnement des services, aux modernisations des méthodes et techniques de travail.

Il est proposé de fixer à 5 le nombre de représentants de la collectivité et 5 représentants du personnel, titulaires, ainsi que la voix délibérative du collège employeur, pour le CST et la formation spécialisée.

Avez-vous des observations ?

(Aucune.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-062-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-063-2026 : Personnel - Constitution Commission Consultative Paritaire (CCP)

M. BRIEND

Les commissions consultatives paritaires connaissent toutes les questions d'ordre individuel concernant la situation professionnelle des agents contractuels : licenciement, refus de formation, demande de révision de l'entretien professionnel, refus d'une demande de temps partiel, reclassement.

Il vous proposé de déterminer à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires.

Avez-vous des observations ?

(Aucune.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-063-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-064-2026 : Personnel - Constitution Commissions Administratives Paritaires (CAP)

M. BRIEND

Les commissions administratives paritaires sont compétentes chaque fois qu'il s'agit de questions d'ordre individuel touchant un agent de la collectivité : fin de stage, révision d'un compte rendu d'entretien professionnel, contestation d'une décision en lien avec une demande de disponibilité, de temps partiel, de compte épargne temps.

Le nombre de représentants est déterminé par catégorie (A, B, C) en fonction des effectifs.

Je vous propose 4 représentants titulaires pour le CAP A, 4 représentants titulaires pour le CAP B, et 5 représentants titulaires pour le CAP C.

Avez-vous des observations ?

(Aucune.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-064-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-065-2026 : Droit à la formation des élus

M. BRIEND

Nous devons prendre cette délibération trois mois après les élections.

La formation est importante pour chacun d'entre nous. Que nous soyons nouvel élu ou élu chevronné, il est toujours intéressant de se former.

L'idée est de mettre en œuvre le droit à la formation des élus communautaires et de fixer le montant des dépenses liées à ces formations à 2 % du montant des indemnités de fonction.

Je vous encourage à y participer, car elles sont très bien faites.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-065-2026 est adoptée à l'unanimité.

M. BRIEND

Nous allons maintenant procéder à différentes désignations. Je remercie la majorité et la minorité d'avoir travaillé d'arrache-pied sur ces nominations.

Délibération DB-066-2026 : Comité national d'Action Sociale (CNAS)- Désignation d'un délégué

M. BRIEND

Nous proposons Michelle HAICAULT.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-066-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-067-2026 : Centre de gestion 22- désignation des représentants

M. BRIEND

Nous proposons Michelle HAICAULT comme titulaire et Pascale RIMAURO comme suppléante.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-067-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-068-2026 : Modification des statuts du CIAS Agglomération

M. BRIEND

Cette délibération vient d'un constat réalisé à l'époque par l'ancien Président de l'Agglomération. Le quorum à 32 était difficile à atteindre, donc l'idée était de descendre à 12 élus. Nous avons discuté avec Nolwenn PHILIPPOT, la Directrice du CIAS, et nous sommes tombés d'accord sur une fixation à 16 administrateurs du CIAS : 8 représentants du Conseil d'Agglomération et 8 représentants de la société civile nommés par le Président de l'Agglomération.

Il vous est donc proposé de modifier le nombre d'élus et de membres nommés au sein du Conseil d'Administration du CIAS et de le fixé à 16.

M. LE BORGNE

Avec cette délibération, nous sommes ici, maintenant, de façon exemplaire, confrontés à une prise de décision lourde.

Il convient de passer un peu plus de temps sur certaines délibérations que sur d'autres. Le CIAS étant une structure dont les actions concernent toutes les communes de l'Agglomération, sans exception, cette délibération nécessite un peu plus de temps.

Notre CIAS est une instance avec une gouvernance jusque là partagée qui régit les services rendus à une population de plus en plus nombreuse, de plus en plus demandeuse. Aujourd'hui, les plus de 65 ans sont un quart de notre population. Dans 20 ans, ce sera un tiers. C'est dire l'importance de cette structure.

Ces jours-ci, nous sommes dans un cycle de réunions de communication à destination des élus. Je pense à la réunion de Quintin la semaine dernière et à celle de Ploufragan hier soir. Nous avons notamment entendu que la technostructure de l'Agglomération ne devait pas se couper des habitants, que les services devaient être expliqués à nos concitoyens, que les élus incarnent ces relais d'information. Monsieur le Président, vous nous proposez de voter exactement l'inverse et cela au motif de l'efficacité. Motif qu'on a déjà entendu depuis le début de cette mandature.

Je regrette cette précipitation. Je suis personnellement prêt à accepter de tendre vers moins de lourdeur, avec pour raison notamment ces quorums si difficiles à respecter en fin de mandature. Cela tombe mal ce soir.

Si les sujets ne manqueront pas de nous réunir, comme le bien-veillant dont aura la charge Fanny, l'assiduité se fera jour. Il faut faire confiance à l'intelligence collective. De grâce, évitons de donner l'image d'une structure où les compétences sont accaparées au profit de seulement quelques-uns.

Pour ces raisons, je ne voterai pas favorablement cette délibération et j'appelle, ce soir, solennellement, les représentants des communes, en particulier des petites communes, à bien réfléchir aux arguments qu'ils vont devoir déployer pour expliquer leur soutien à cette évolution qui les prive un peu plus de paroles, notamment au CIAS.

En tout cas, moi, je voterai contre.

M. RAULT

J'appuie totalement les propos de Joël. Cette délibération me pose aussi problème.

À un moment où on dit qu'il faut être un peu plus proches des habitants, et au niveau de nos villes respectives – je rappelle que nous sommes 32 autour de cette Agglomération –, il est proposé de diminuer de moitié le nombre de représentants...

On a déjà enlevé les conseillers missionnés. On a enlevé deux vice-présidents. Maintenant, on est en train de diminuer.

Il ne faudrait pas avoir un discours et une marche à côté qui ne correspond pas à notre discours.

Je comprends tout à fait la difficulté de quorum, mais je pense qu'il vaut mieux se demander pourquoi on en arrive là. Les raisons sont multiples. Lorsque l'on s'engage, on s'engage pour 6 ans, voire certainement 7 ans. Plutôt que de diminuer d'entrée de jeu, on pourrait modifier en cours de mandat si on s'aperçoit que des personnes ne jouent pas le jeu et ne viennent pas aux réunions. Faire cela d'entrée de jeu est, selon moi, un mauvais éclairage ou un mauvais signe vis-à-vis de l'Agglomération.

M. FAURE

J'entends vos contestations sur cette délibération.

J'entends l'appel à l'intelligence collective et à la responsabilité de chacun dans le cadre de ses fonctions d'élus et de représentant.

Je me souviens également qu'il y a 6 ans, lorsqu'on abordait les mêmes délibérations, notamment pour les commissions, on les avait ouvertes au maximum. Certaines commissions pouvaient atteindre une trentaine de personnes si on le voulait, de façon précisément à assurer la représentation démocratique la plus large possible.

Nous le savons tous, la responsabilité individuelle de chacun a parfois tendance à s'effacer au regard du collectif. À l'instar des places dans les amphithéâtres et universités, le premier mois, l'amphi est bondé et des étudiants viennent dire qu'il n'y a pas de places. Au bout d'un mois, il y a de la place pour tout le monde. Au bout de trois mois, il y a tout le temps des places libres.

Au bout de quelques mois, ou quelques années dans la dernière mandature – je ne parlerai même pas de la fin où certaines commissions ressemblaient davantage à des cabines téléphoniques qu'à des amphithéâtre de faculté tant le nombre d'élus était faible, nonobstant leurs engagements initiaux –, on peut se poser aussi la question de savoir si la représentation à laquelle on aspire tous et à laquelle bon nombre essaie de s'astreindre dans le cadre de l'exécution de leur mandat, est réellement considéré par tous.

Je ne pense pas qu'il faille de la démagogie en contestant une décision qui tend à l'efficacité pour plaider une intervention et une responsabilité particulière de chaque élu. L'Homme est comme il est. On sait très bien qu'à la fin, on a des problèmes.

Au CIAS, il y avait des problèmes de quorums qu'il faut résoudre.

Je suis complètement d'accord avec les deux interventions qui me précèdent sur un point : oui, je pense qu'il faudrait garder le nombre d'élus si chacun prenait effectivement toute la dimension du mandat qui lui a été confié.

M. LE BORGNE

Je souhaite réagir à ce que je viens d'entendre. Je viens d'entendre l'ancien vice-président en charge de l'enseignement supérieur dans cette Agglomération intervenir en citant un exemple qu'il connaît bien : l'assiduité à l'université.

Moi, je vais prendre un exemple que j'ai vécu et que nous sommes nombreux à avoir testé au cours de la mandature précédente, lorsque j'ai eu l'honneur et le plaisir d'organiser le travail sur le PLUI. L'assiduité n'a pas faibli. Elle s'est maintenue. Peut-être que la conscience de l'importance du sujet a motivé la présence de nos élus. Même après l'adoption du PLUI, il y avait autant de monde. C'est donc possible !

C'est une précipitation à réduire la représentation à laquelle nous assistons ce soir. S'il n'y a pas d'urgence, on peut reporter cette délibération et prendre le temps de discuter au sein de nos communes. Si on doit voter ce soir, je voterai contre.

M. BRIEND

Je vais donner mon point de vue et je suis absolument à l'aise, parce que finalement, c'était l'ancien Président de l'Agglomération qui avait demandé deux études.

Une première étude, parce qu'il était inquiet concernant les difficultés importantes que rencontrait le CIAS sur le plan financier pour répondre aux besoins des usagers. L'étude Heurlin avait été réalisée en 2024/début 2025, sur le fonctionnement et les enjeux du CIAS.

Et puis il y avait cette étude menée par le cabinet Grant Thornton sur le fonctionnement du CIAS, et plus particulièrement sur sa gouvernance.

Donc je suis très à l'aise.

Alors soit c'est une posture politique, et on commence le mandat sur des postures politiques, moi je veux bien. Mais en tous les cas, ici, cela fait seulement un mois que je suis installé et je reprends simplement les expériences précédentes. Ce n'est pas moi qui ai commandé ces études, mais vous. C'est l'ancien Président KERDRAON qui avait demandé ces études.

On entend aussi l'expérience menée pendant 6 ans.

Pour tout vous dire, Grant Thornton descendait à 12. Après échanges avec Nolwenn PHILIPPOT la Directrice, on est monté à 16. Pourquoi on ne testerait pas cette formule ?

Faire le parallèle avec ce qui est dit aujourd'hui dans les conférences territoriales est aussi un peu exagéré. J'ai quand même ouvert le bureau exécutif aux conseillers délégués.

Il ne faut pas non plus exagérer dans vos propos.

Pardonnez-nous d'avoir aussi quelques idées et de suivre les inquiétudes de l'ancien Président qui a commandé ces études. On se dit aussi qu'il est bien de pouvoir réfléchir ensemble, à 32, au travers de sujets comme le bien-vieillir. Quand on regarde la démographie d'aujourd'hui et de demain, c'est un vrai sujet, sur lequel il faut se pencher.

Il ne s'agit de bâillonner personne ! Soit il s'agit d'une posture politique d'emblée, pour positionner chaque groupe politique. Je veux bien l'entendre. Je suis une personne de consensus. Dans tous les cas, c'est vous qui avez demandé les études sur lesquelles nous nous appuyons pour faire cette proposition aujourd'hui. Je ne comprends pas, car vous avez dû partager ces préoccupations avec votre équipe quand vous étiez dans la majorité.

Je pense à Loïc RAOULT et David BELLEGUIC qui s'inquiétaient aussi du nombre de personnes pour le quorum. La Directrice et les équipes du CIAS perdaient du temps pour appeler chaque élu pour qu'il vienne. L'énergie doit plutôt être mise pour faire que pour aller chercher des gens pour les faire venir.

On peut aussi compléter le Conseil d'Administration par la présence des maires. On peut aussi regarder positivement les choses. Lors de la dernière mandature, la situation a été analysée. On peut très bien imaginer d'avoir une gouvernance partagée sur ces affaires-là, mais aussi d'avoir une idée territoriale. Il s'agit effectivement de représenter le nord, le littoral, l'enveloppe urbaine et l'enveloppe rurale. On peut aussi tester dans ce sens. Un constat d'échec a conduit à des études. Je propose d'arriver à ce nombre d'élus. Si cela ne fonctionne pas, on aura le droit de revenir en arrière. Testons cette formule et ne mettons pas cela en parallèle avec tout ce qui a pu être dit jusqu'à présent en conférences territoriales qui, d'ailleurs, fonctionnent très bien, qui rapprochent les élus de l'Agglomération et les habitants de l'Agglomération.

Pour le coup, ce n'est pas une posture politique, mais plutôt un besoin de notre population.

Je veux bien entendre ce que vous dites, mais je trouve que vous êtes un peu durs sur les mots. C'est votre expression et je la respecte totalement. En tout cas, je vous propose aujourd'hui de rester sur cette position et de faire le test.

M. RAULT

Je voudrais recadrer : ce n'est absolument pas une posture politique. Ceux qui me connaissent bien le savent. Je n'étais absolument pas au courant que cette étude était menée. Ce n'est pas une posture politique : c'est vraiment la lecture de cette délibération qui me pose problème.

M. BEUZIT

J'étais au Conseil d'administration du CIAS au mandat précédent. J'étais membre du bureau du CIAS également. Sur le constat du quorum en fin de mandat, je partage. Tout le monde l'a constaté. On a même eu une ou deux séances où on s'est cassé le nez à constater qu'il n'y avait pas de quorum. Nous avons été obligés de reporter 10 jours plus tard. C'est effectivement un problème.

La conclusion, telle que proposée aujourd'hui, ne me convient pas. Je pense qu'il faudrait plutôt de la sensibilisation, en début de mandat, des élus qui vont être amenés à siéger dans cette instance et de l'intérêt qu'il peut y avoir sur le CIAS sur l'ensemble de nos communes, compte tenu des services apportés à nos habitants au plus près de chez eux. Je ne suis pas partisan d'une diminution par deux du nombre d'administrateurs.

L'étude Grant Thornton nous avait été présentée. Il y avait un certain nombre de choses. Je ne me souviens pas de celle-ci, très honnêtement. Il y en avait d'autres. Certaines ont même été présentées en bureau. Le bureau a demandé de ne pas les mettre en application et a même demandé de les retirer de l'aujourd'hui du Conseil d'administration, parce qu'elles n'étaient pas partagées par le bureau du CIAS, compte tenu des conclusions. Je ne suis pas sûre que celle que vous nous proposez en faisait partie.

L'étude était en tout cas contestée par un certain nombre d'élus du bureau du CIAS dont je faisais partie.

M. ALLENO

Le souci pour notre équipe porte sur la méthode. Les constats ont été portés par les membres. À aucun moment, ils n'ont validé la proposition qui nous est faite ce soir. La difficulté que l'on veut soulever, les uns et les autres, c'est le maillage du territoire. Qu'on ait moins d'élus communautaires peut s'entendre, mais qu'on ait uniquement 4 élus municipaux pose question. Dans la répartition, il aurait été plus pertinent d'en avoir au moins 8, avec un meilleur maillage sur l'ensemble du territoire. Ce n'est absolument pas une posture politique, mais une question de représentation de nos communes. Des élus municipaux étaient présents et se sont investis. On aurait aimé qu'ils puissent continuer à le faire. C'est pourquoi certains vont s'abstenir ou voter contre cette délibération.

M. GUIGNARD Thibaut

Je pense que nous avons la nécessité d'avoir pour objectif d'avoir plus d'efficacité dans notre Agglomération. Nous avons une grande et grosse agglomération, en termes de nombre d'élus, d'habitants, d'instances. Il faut que nous soyons efficaces d'un point de vue du fonctionnement administratif et politique de nos instances. Réduire le nombre de membre du CIAS à 16, c'est permettre de s'assurer le quorum pour passer au vote et faire fonctionner le CIAS au quotidien. Ensuite, libre aux membres du CIAS de décider, une fois qu'ils seront installés, de la manière dont ils vont associer les communes. Libre au CIAS d'avoir, comme personnes invitées à chaque séance, un représentant de chaque commune. Au moment du passage au vote, il y aura 16 membres, avec cette facilité donnée au quorum.

Je pense qu'il faut vraiment y réfléchir et c'est le sens de l'ouverture du bureau exécutif qu'a voulu le Président BRIEND pour les conseillers délégués. Il y a des membres officiels qui votent lorsqu'il y a besoin de voter formellement et on associe le plus largement possible.

Pensons, pour toutes les instances que nous allons avoir à mettre en place pour l'Agglomération, à un fonctionnement resserré sur la partie délibérante en associant systématiquement les 32 communes.

Les personnes invitées viennent ou non. Elles prennent connaissance de l'ordre du jour, du compte rendu. Elles sont dans les boucles, informées aussi bien que les membres qui passent au vote, mais cela permet beaucoup plus de facilités pour avoir le quorum et délibérer.

Je pense au contraire que cette méthode est très bonne et qu'elle devrait même être dupliquée à d'autres instances de l'Agglomération.

M. BRIEND

Il s'agit aussi, pour le CIAS, de descendre sur les territoires. Quand je vois le succès des conférences territoriales où bon nombre d'élus locaux se sont déplacés à chaque fois à Quintin et Ploufragan, on voit bien qu'il y a un besoin de revenir de là où on vient, finalement, puisqu'on vient tous de nos communes. Nos communes nous ont élus pour siéger ici.

Il faut tenter cette expérience.

Évidemment, on ne lâchera pas les communes.

Je pense à nos agents du CIAS qui, au quotidien, font un boulot incroyable et qui ont besoin aussi que des décisions soient prises et non reportées.

Soyez convaincus ce soir que l'idée est de revenir vers les territoires et d'être au plus près des territoires. Je rappelle que nous sommes au service de nos administrés et notamment des bénéficiaires du CIAS.

Les choses seront organisées ainsi. L'idée est de voter cette délibération afin de pouvoir avancer et servir au mieux les intérêts de nos bénéficiaires qui font confiance au CIAS.

M. RAULT

Est-ce que la proposition que vient de faire Thibaut peut être ajoutée à cette délibération, c'est-à-dire l'association de représentants des communes dans le fonctionnement ?

M. BRIEND

Je dois poser la question.

Dans la commission bien-vieillir, oui.

M. RAULT

Peuvent-ils participer tel qu'on le fait en tant que conseillers délégués ? On peut en prendre un par commune, sans voix délibérative, mais ils peuvent être présents et participer aux discussions.

M. BRIEND

Ça changerait ton vote ?

M. RAULT

Oui, tout à fait.

M. BRIEND

Je vais poser la question, mais je ne vois pas d'inconvénients. Il s'agit d'éviter de courir après les quorums.

Aujourd'hui, on teste un bureau exécutif, avec les VP et les conseillers délégués. On verra ce que ça donne. Est-ce que c'est plus facile de parler à 30 qu'à 10 ou 15 ?

Il y a le bureau et il y a aussi la commission. Sur la commission bien-vieillir, il s'agit sans doute de mettre un élu par commune, par exemple.

Il y a le Conseil d'Administration, la commission à 32 (1 par commune) et les réunions territorialisées avec lesquelles je souhaite aller au plus proche des communes pour pouvoir travailler au plus près des mairies et répondre aux sollicitations des bénéficiaires.

Le maillage va se faire très naturellement. Si ça peut répondre à ta question et si tu changes ton vote, ça veut dire qu'on avance ensemble.

M. LE BORGNE

La demande d'Alain porte sur la présence des communes, sans possibilité de voter, au sein du Conseil d'Administration . Cette délibération concerne le Conseil d'Administration.

M. BRIEND

Ça va être compliqué. On est en train d'essayer d'être plus efficaces et on ajouterait du monde. Je ne vois pas trop l'avantage de faire cela.

On part d'un constat. on met en place une organisation, avec un Conseil d'Administration, une commission à 32 qui va travailler sur un sujet qui n'est pas neutre (le bien-vieillir). Ensuite, on vous propose de descendre dans les territoires pour aider les maires et les bénéficiaires.

On change juste d'outils pour aller au plus près.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres observations, de passer au vote.

Mme YOUNSI

Nous avons conscience qu'il y a un problème de calendrier. Le Conseil d'Administration du CIAS doit se tenir, je crois, le 9 juin. Il y a urgence que cela passe. Simplement, on aurait aimé être associés à cette délibération en amont, par exemple en bureau. c'est plutôt la méthode qui me gêne, plutôt qu'une posture politique qui n'a pas lieu d'être.

Tout est perfectible. Il est vrai que le quorum est un sujet toujours très compliqué. C'est vraiment une question de méthode ce soir : on est surpris, on est mis devant le fait accompli. Ce n'est plus de la gouvernance partagée.

M. BRIEND

Je comprends.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-068-2026 est adoptée (11 votes contre, 17 abstentions et 43 votes pour)

Délibération DB-069-2026 : CIAS : Élection des membres du conseil d'administration

M. BRIEND

Je vous propose maintenant d'élire les membres du Conseil d'administration.

Nous vous proposons :

- Catherine LEMAITRE
- Emma POEDRAS
- Marie-Hélène REGNIER
- Violaine CATHELIER
- Loïc BARBOT
- Fanny YOUNSI
- Stéphane OLLIVIER

La délibération DB-069-2026 est adoptée

Délibération DB-070-2026 : GCSMS- Baie d'Armor Groupement Social - désignation des représentants

M. BRIEND

Je vous propose Fanny YOUNSI comme titulaire et Catherine LEMAITRE comme suppléante.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-070-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-071-2026 : Conseil portuaire du légué-Désignation des représentants

M. BRIEND

Je vous propose Loïc BARBOT comme titulaire et Victor BONNOT comme suppléant.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-071-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-072-2026 : SMO-Syndicat Mixte de rattachement d'Organismes Publics de l'Habitat (TAH) - Approbation de nouveaux statuts et règlement intérieur

M. BRIEND

Il est prévu une évolution du nombre d'élus au SMO, passant de 6 à 9. Saint-Brieuc Armor Agglomération passe de 2 à 3 sièges. L'objectif du SMO est de disposer d'une représentation adaptée à la nouvelle composition du CA de TAH. TAH, c'est aussi le Département. Le Département a travaillé en fonction des éléments que l'on vient de vous donner.

Est-ce que vous approuvez les nouveaux statuts et le nouveau règlement du SMO ?

M. FAVRAIS

Je souhaiterais prendre la parole sur les délibérations 72 et 73

Madame la Vice Présidente en charge de l'habitat et du logement, mes chers collègues,

La politique du logement, et plus particulièrement celle du logement social, doit être un enjeu majeur du territoire pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : la rénovation, la production de logements.

En effet, l'Agglomération a d'ailleurs joué un rôle essentiel dans la création du syndicat mixte ouvert et dans les statuts de Terre d'Armor Habitat.

Avec 34 M€ investis dans la politique du logement pour les prochaines années, nous sommes bien au-delà d'une représentation symbolique.

Aussi, les décisions prises dans le syndicat mixte ouvert du logement social des Côtes-d'Armor sont majeures, d'autant plus dans un territoire où la tension autour du logement est très forte et où de nombreuses familles rencontrent des difficultés pour se loger dignement.

Nous avons le devoir collectif d'assurer une représentation équilibrée et plurielle.

La question de la représentation au sein de cette instance n'est pas une question secondaire ou simplement administrative. Elle touche directement à la manière dont nous concevons la démocratie locale et la gouvernance partagée souhaitée sur notre territoire.

Pour assurer un équilibre politique au sein de cette instance stratégique, nous souhaitons pouvoir proposer un élu de la minorité pour occuper le troisième siège.

J'insiste également sur un point essentiel : exercer une responsabilité dans cette instance, ce n'est pas seulement un nom inscrit sur une feuille. C'est un engagement concret, une présence régulière et une implication de tous les instants dans les dossiers. Et surtout, assumer une responsabilité vis-à-vis des habitants de notre territoire.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que la gouvernance partagée soit pleinement respectée au sein de cette désignation. C'est une question de cohérence politique, de respect démocratique et d'efficacité au service des habitants.

À ce titre, le groupe de la minorité votera contre ces deux délibérations.

Mme GUIGNARD Sylvie

Je vais me permettre de repréciser les choses.

Venant de ta part, tu sais, et je sais que tu sais, à quel point on travaille bien avec les élus du département qui siègent au SMO et qui siègent chez Terre d'Armor Habitat. Il n'y a aucun enjeu politique.

Quand j'entends parler de représentation, de gouvernance partagée, etc., je suis un peu surprise, pour la simple et bonne raison qu'il y a eu un accord avec le Département qui désigne de nouveaux membres suite à l'évolution des statuts, et qui désigne des membres de la majorité du Département. De notre côté, nous désignons des membres de la majorité de l'Agglomération.

Nous sommes bien, de toute façon, sur un équilibre politique tel qu'il est défini depuis la fusion entre Côtes-d'Armor Habitat et Terre et Baie, qui a donné naissance à Terre d'Armor Habitat.

Ces nouveaux statuts permettent d'étoffer et surtout de répondre à une réglementation imposant

d'avantage d'élus. En aucun cas cela ne va influencer sur le bon fonctionnement en faveur du logement social sur notre territoire.

Derrière ces nominations, il y aura aussi les personnes qualifiées. Nous avons identifié, comme vous le savez, un ensemble de ces personnes. Nous sommes bien sûr des participations de personnes qui maîtrisent le sujet du logement social et qui ont toujours contribué à améliorer son développement sur notre territoire.

M. BRIEND

Merci pour ces précisions, Sylvie.

M. ALLENO

Je me permets de rebondir, Monsieur le Président.

On entend bien ce que dit Madame la Vice-présidente, aucun souci.

C'est une difficulté de méthode pour la gouvernance partagée. Nous pensions qu'avec trois postes, il pouvait y en avoir deux pour la majorité et un pour la minorité. C'est ce que nous demandions en termes de représentation.

Le Département a fait un choix similaire à l'Agglomération. Nous aurions aimé pouvoir nous entendre sur ce point. Enfin, c'est voté.

M. BRIEND

Nous essaierons de nous améliorer là-dessus.

Mme GUIGNARD Sylvie

Vincent, je me permets de te répondre. Tu prends ta casquette Département. Moi je prends la casquette de la vice-présidente du Département, Gaëlle ROUTIER, qui est présidente de Terre d'Armor Habitat et avec qui nous n'avons eu aucun débat sur ce sujet. Je t'invite donc à te rapprocher d'elle. Cela s'est fait d'un commun accord avec Terre d'Armor Habitat et sa présidente.

M. ALLENO

J'entends bien. Je sais que vous travaillez bien ensemble. On redit juste que c'est une question de méthode et qu'on aurait aimé que ce soit fait différemment.

M. BRIEND

M. LE MEHAUTE

J'observe que Terre d'Armor Habitat a 20 000 logements, qu'il y a 9 000 logements de TAH sur l'Agglomération. dans la gouvernance, le Département a 6 sièges au SMO et l'Agglomération 3 dans les nouveaux statuts. Je trouve que l'équilibre est parfaitement organisé, d'autant qu'une conseillère départementale qui siège au Conseil d'administration est de l'Agglomération de Saint-Brieuc. Le débat n'est pas nécessairement utile. En tout cas, il n'y a pas de choses aberrantes dans ce qui est proposé par le bureau.

M. BRIEND

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAVRAIS

L'Agglomération, c'est 4 000 logements Terre d'Armor Habitat et Saint-Brieuc 4 300 logements, soit environ 17 000 logements sur le 22.

M. BRIEND

Je précise que l'habitat est important aussi pour notre majorité. On est tous d'accord pour dire que c'est un sujet majeur.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-072-2026 est adoptée (29 votes contre et 42 votes pour).

Délibération DB-073-2026 : SMO-Syndicat Mixte de rattachement d'Organismes Publics de l'Habitat (TAH)-Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous allons maintenant passer au vote concernant les titulaires :

- Sylvie GUIGNARD
- Raphaëlle LE MEHAUTE
- Michelle HAICAULT

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-073-2026 est adoptée (29 votes contre et 42 votes pour)

Délibération DB-074-2026 : Office Breton de Tiers-Financement des représentants

M. BRIEND

Nous vous proposons comme titulaire Sylvie GUIGNARD et comme suppléant Jean-Marc LABBE.

Nous allons également désigner une mandataire représentante de Saint-Brieuc Armor Agglomération au Conseil d'administration. Nous proposons Sylvie GUIGNARD.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-074-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-075-2026 : Commission d'Attribution des Logements (CAL) - désignation des représentants

M. BRIEND

Il est proposé un représentant au sein de chaque commission d'attribution de logements. Nous proposons :

- Terre d'Armor Habitat : Catherine LEMAITRE
- Logis Breton Coopalis : Catherine PERICHON
- HLM BSB Les Foyers : Catherine PERICHON
- SA Armorique habitat : Catherine PERICHON
- SA La Rance : Catherine PERICHON

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-075-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-076-2026 : SILLAGE - Désignation des délégués

M. BRIEND

Sillage a pour but d'œuvrer en faveur du logement des jeunes, notamment dans le cadre des objectifs fixés par le PLH de l'Agglomération briochine dans le cadre de la politique de logement, de la jeunesse, du Conseil Départemental.

Je vous propose de désigner Sylvie GUIGNARD comme titulaire et Mari COURTAS comme suppléante.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-076-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-077-2026 : SA D'HLM BSB - Les Foyers - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons Sylvie GUIGNARD comme titulaire et Stéphane FAVRAIS comme suppléant.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-077-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-078-2026 : SA HLM LA RANCE - Désignation de délégués

M. BRIEND

Nous proposons Sylvie GUIGNARD comme titulaire et Stéphane FAVRAIS comme suppléant.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-078-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-079-2026 : Création d'une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) et désignation des représentants

M. BRIEND

Nous vous proposons :

- Sylvie GUIGNARD comme représentante du Président.
- 4 titulaires : Raphaël LE MEHAUTE, Michelle HAICAULT, Joel LE BORGNE et Cigdem AKTAS.
- 4 suppléants : Catherine PERICHON, Catherine LEMAITRE, Stéphane FAVRAIS et Sylvie CONAN.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-079-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-080-2026 : Association Agir contre le logement vacant - Désignation de délégués

M. BRIEND

Nous vous proposons Sylvie GUIGNARD comme titulaire et Joël LE BORGNE comme suppléant.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-080-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-081-2026 : Etablissement Public Foncier de Bretagne- Assemblée de désignation des représentants

M. BRIEND

Nous vous proposons Thierry SIMELIERE comme titulaire et Sylvie GUIGNARD comme suppléante.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-081-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-082-2026 : ADEUPa- Désignation des délégués

M. BRIEND

Je rappelle que l'ADEUPa a pour objet l'observation des territoires communs, ainsi que l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre, dans un cadre partenarial, des programmes d'études, notamment prospectives, permettant la définition de projets d'attractivité, d'aménagement et d'urbanisme, de déplacements, de développement économique, et contribuant à promouvoir l'attractivité des territoires de l'ouest breton.

Pour ce faire, je vous proposer d'y siéger, ou mon représentant, Thierry SIMELIERE, ainsi que Raphaël LE MEHAUTE et Joël LE BORGNE.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-082-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-083-2026 : Centre hospitalier du Penthievre et du Poudouvre - Désignation des délégués

M. BRIEND

Je vous propose de désigner Michel LE DUAULT.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-083-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-084-2026 : Centre hospitalier de Saint-Brieuc-Paimpol-Tréguier - Désignation d'un délégué

M. BRIEND

Je vous propose Thierry SIMELIERE comme titulaire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-084-2026 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 022-200069409-20260709-DB_157_2026-DE

Délibération DB-085-2026 : SEM" BREIZH"- Désignation des délégués

M. BRIEND

La SEMBREIZH est une société d'économie mixte locale qui accompagne les initiatives territoriales sur les six segments suivants : le patrimoine régional, les centralités et territoires, le développement économique, la transition énergétique et écologique, le tourisme et la maritimité.

Je vous propose de désigner un représentant au sein de l'assemblée spéciale de SEMBreizh : Thierry SIMELIERE.

Je propose également un titulaire et un suppléant de SBAA au sein de l'Assemblée Générale : Thierry SIMELIERE et Sylvie GUIGNARD.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-085-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-086-2026 : Commission de Résolution Amiable en accompagnement des travaux du projet Transport Est Ouest (TEO)-désignation des membres

M. BRIEND

Je vous propose de désigner Bernard CROGUENNEC et Hugues LESAGE comme titulaires et Catherine PERICHON et Jean-Marc LABBE comme suppléants.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-086-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-087-2026 : Société Publique Locale Transports et Mobilités "Baie d'Armor Transports"- Délégués

M. BRIEND

Je vous propose Emma POEDRAS, Bernard CROGUENNEC, Catherine PERICHON, Philippe PIERRE, Richard HAAS, Frédéric FRANCILLETTE, Bertrand FAURE, Loïc TARDY, Hugues LESAGE, Patricia BRIAND-FALLER, Joël LE BORGNE et Bruno BEUZIT.

Je propose aussi la candidature de Hugues LESAGE à la présidence de BAT.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-087-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-088-2026 : Syndicats Bretagne Mobilités- Désignation des représentants

M. BRIEND

Nous vous proposons : Bernard CROGUENNEC, Hugues LESAGE, comme titulaires, et Catherine LEMAITRE et Abdel BELARBI comme suppléants.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-088-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-089-2026 : Commission technique d'accès au service de transport MOBITUB- Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous vous proposons Bernard CROGUENNEC, Marcel SERANDOUR et Patricia BRIAND-FALLER.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-089-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-090-2026 : Comité des partenaires de la mobilité

M. BRIEND

Le comité des partenaires doit garantir un dialogue permanent entre l'autorité organisatrice de la mobilité, les associations d'habitants ou d'usagers et les employeurs qui sont les bénéficiaires et les financeurs des services de mobilité.

Nous vous proposons : Bernard CROGUENNEC, Catherine LEMAITRE, Bertrand FAURE et Hugues LESAGE.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-090-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-091-2026 : Association Armor Emploi - Désignation délégué

M. BRIEND

Nous proposons Bruno BEUZIT.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-091-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-092-2026 : Mission Locale- Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous devons désigner 10 délégués titulaires parmi les conseillers communautaires et municipaux.

Je suis Président de droit représenté par un élu communautaire.

Nous vous proposons :

- Raphaël LE MEHAUTE
- Emma POEDRAS
- Violaine CATHELIER
- Adil BOUKLATA
- Françoise AMOSSE MEVEL
- Pascale RIMAURO
- Vincent ALLENO
- Cigdem AKTAS
- Annie LABBE

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-092-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-093-2026 : Association Initiative Armor - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous vous proposons Victor BONNOT comme délégué titulaire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-093-2026 est adoptée à l'unanimité.

**Délibération DB-094-2026 : Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement-
Désignation des délégués**

M. BRIEND

Nous vous proposons : Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Victor BONNOT, Nathan GUINARD, Sylvie GUIGNARD, Isabelle IMBERT, Michel LE DUAULT, Thibaut GUIGNARD, Joël LE BORGNE, Michel PETRA, Sylvie CONAN et Thierry TARDIEU.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-094-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-095-2026 : SEM" Baie d'Armor Entreprises" -désignation des délégués

M. BRIEND

Nous vous proposons : Victor BONNOT, Thierry SIMELIERE, Thibaut GUIGNARD, Loïc BARBOT, Marc PICQUETTE, Christian JOLLY et Sandra LE MEUR.

Le représentant de Saint-Brieuc Armor Agglomération au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires sera Victor BONNOT.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-095-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-096-2026 : Comité d'engagement des entreprises - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons Victor BONNOT et Christian JOLLY.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-096-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-097-2026 : Association INNOZH - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons, comme titulaires, Emma POEDRAS et Vincent ALLENO, et comme suppléants David TOLLEMER et Sylvie CONAN.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-097-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-098-2026 : AVUF (Association des Villes Universitaire de France) - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons Vincent ALLENO en titulaire et Emma POEDRAS en suppléante.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-098-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-099-2026 : SYGMA+ (Syndicat d'aménagement du campus grand mazier) - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons :

Loïc BARBOT, Emma POEDRAS, Catherine LEMAITRE, Bertrand
Thibaut LE HINGRAT.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-099-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-100-2026 : Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor- (SDAEP) -désignation des délégués

M. BRIEND

Il vous est proposé, en titulaires : Arnaud LE BRETON, Michèle HAICAULT, Richard HAAS, Philippe PIERRE, Boris GUILLOU, Thierry TARDIEU et Mari COURTAS.

En suppléants : Thibaut GUIGNARD, Chantal BALLOUARD, Jacques LANCEPLAINE, Bertrand FAURE, Stéphanie BILLON, Jean-Marc LABBE et Pascale GALLERNE.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-100-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-101-2026 : Commission de Délégation de Service Public Eau et Assainissement

(Il est procédé au vote à main levée.)

Il vous est proposé, en titulaires : Arnaud LE BRETON, Richard HAAS, Olivier CHASTEL, Pascall PRIDO, Pascale GALLERNE

En suppléants : Marcel SERANDOUR, Bernard CROGUENNEC, Philippe PIERRE, Valérie TRAISSAC, Thierry TARDIEU

La délibération DB-101-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-103-2026 : Commission Locale de l'Eau du SAGE de la baie de Saint Brieuc- Désignation des représentants

M. BRIEND

Nous vous proposons : Arnaud LE BRETON, Richard HAAS, Bernard CROGUENNEC, Olivier CHASTEL, Loïc TARDY, Philippe PIERRE, Thierry TARDIEU, Pascal PRIDO, Laurence MAHE.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-103-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-104-2026 : Association Armor Deshy-désignation du délégué

M. BRIEND

Nous vous proposons Pascal PRIDO.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-104-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-105-2026 : Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)- Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous vous proposons plusieurs délégués titulaires : Raphaël LE MEHAUTE, Bernard CROGUENNEC, Marcel SERANDOUR, Loïc BARBOT, Sylvie GUIGNARD, Adil BOUKLATA, Jean- Marc LABBE, Pascale GALLERNE, Jean-Charles MINIER et Patricia BRIAND-FALLER.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-105-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-106-2026 : Syndicat départemental d'Energie (SDE 22) - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons :

- Titulaires : Raphaël LE MEHAUTE, Nathan GUINARD, Olivier MEROT, Loïc BARBOT, Jean-Marc LABBE.
- Suppléants : Bernard CROGUENNEC, Philippe PIERRE, Frédérick FRANCILLETTE, Bertrand FAURE et Joël LE BORGNE.

Au sein de cette liste, nous avons deux titulaires pour intégrer le Comité syndical du SDE. Je propose Jean-Marc LABBE et Loïc BARBOT.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-106-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-107-2026 : SPLET'ARMOR (Société Publique Locale Energie et Territoire d'Armor)

M. BRIEND

Je désigne également mon représentant à l'Assemblée générale de Splet'Armor : Jean-Marc LABBE et au conseil d'administration.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-107-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-108-2026 : Syndicat de traitement Kerval Centre Armor- Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous avons 17 titulaires :

- Marcel SERANDOUR, Olivier MEROT, Thibaut GUIGNARD, Bernard CROGUENNEC, Lucile MOGLIA, Guillaume REBILLARD, Joël RIVALLAN, Michel LE DUAULT, Boris GUILLOU, Loïc TARDY, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Nicolas HEURTEL, Roland RAOULT, Ronan KERDRAON, Aline BOEDEC, Joël LE BORGNE.

Et 9 suppléants :

Emma POEDRAS, Chantal BALLOUARD, Michèle HAICAULT, René SAVIDAN, Marie-Hélène REIGNIER, Bernard ESCANDE, Jean-Marc LABBE, Michel AVRIL, Gaël LE NOANE.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-108-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-109-2026 : Conseil d'exploitation du golf de la Baie de Saint-Brieuc

M. BRIEND

6 membres de Conseil d'Agglomération : Nathan GUINARD, David TOLLEMER, Thierry SIMELIERE, Frédéric FRANCHILLETTE, Hugues LESAGE, Laurent GUEGAN.

3 représentants d'associations et/ou usagers : président de la SGAO, représentants des utilisateurs, Nicolas HEURTEL, maire de Lantic.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-109-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-110-2026 : Conseil d'exploitation du pôle nautique - désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons : Isabelle IMBERT, Marina ANDRE, Nathan GUINARD, Frédérick FRANCILLETTE, Thierry SIMELIERE, Karine GUGUEN, Stéphanie BILLON, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI et Robert ROLANDO.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-110-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-111-2026 : Côtes d'Armor Destination - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons Olivier CHASTEL comme titulaire et David TOLLEMER comme suppléant.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-111-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-112-2026 : Office de tourisme Communautaire (OTC)- Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons :

Titulaires : Olivier CHASTEL, Caroline DANIEL, Marc PICQUETTE, Laurent LUTSE, Isabelle IMBERT, Jean-Charles MINIER, Guillaume REBILLARD, Richard HAAS, David TOLLEMER, Nicole OGER, Christian JOLLY, Robert ROLANDO.

Suppléants : Catherine PERICHON, Emma POEDRAS, Pascale RIMAURO, Mickaël COSSON, Marina ANDRE, Michèle HAICAULT, Stéphanie BILLON, Thibaut GUIGNARD, Arnaud LE BRETON, Vincent ALLENO, Fanny YOUNSI, Mari COURTAS.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-112-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-113-2026 : Destination touristique régionale « Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps » - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons Olivier CHASTEL en titulaire et Robert ROLANDO en suppléant.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-113-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-114-2026 : Commission Mer et Littoral - GALPA "Baie de Saint-Brieuc"- Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons Thibaut GUIGNARD, Loïc BARBOT et Thierry TARDIEU comme titulaires et Marina ANDRE, Sylvie CONAN et Abdel BELARBI comme suppléants.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-114-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-115-2026 : Comité de programmation-fond FEADER- désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons Thibaut GUIGNARD, Michel LE DUAULT, Marina ANDRE, Sylvie CONAN et Pascal PRIDO comme titulaires, et Catherine PERICHON, Olivier MEROT, Marcel SERANDOUR, Vincent ALLENO et Joël LE BORGNE comme suppléants.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-115-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-116-2026 : Retour de bien à la ville de Saint-Brieuc d'une partie des parcelles transférées avec la compétence eau et assainissement-site de La Croix Cholin

M. LE BRETON

La commune de Ploufragan a un projet d'aménagement routier rue des Douets (rond-point). Pour réaliser ce rond-point, ils ont besoin d'un terrain qui appartient à la ville de Saint-Brieuc et qui avait été mis à la disposition de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre de la compétence eau potable et assainissement.

Nous allons délibérer pour :

- Constater que les parcelles concernées ne sont plus utilisées par Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

- Approuver la restitution du bien à la commune de Saint-Brieuc
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette opération.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-116-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-117-2026 : Régularisation foncière - Vente de terrain Station des Croix - Champ de Manœuvre à Ploufragan – SDAEP 22

M. SIMELIERE

Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau potable des Côtes d'Armor (SDAEP 22) dispose d'une station de pompage implantée sur une parcelle appartenant à Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) sur le site de Champ de Manœuvre à Ploufragan.

Sur ce site, le SDAEP 22 a également construit un réservoir pour partie sur des parcelles appartenant à SBAA. Afin de régulariser les propriétés foncières de chacun, des échanges de terrains sont nécessaires pour le réservoir et feront l'objet d'une délibération distincte.

La présente délibération vise à clarifier les propriétés de chacune des parties et les mettre en cohérence avec leurs compétences respectives. Le terrain d'assiette de la station de pompage relève du domaine privé de Saint-Brieuc Armor Agglomération et ne présente pas d'utilité particulière pour la collectivité, la station elle-même étant exploitée par le SDAEP 22.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-117-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-118-2026 : Retrait du droit de priorité à la commune d'Yffiniac sur les parcelles AS 159 et AS 161

M. SIMELIERE

Le 21 avril dernier, la société nationale d'actifs de transition (SNAT), société anonyme de droit privé à capitaux publics anciennement nommée FRET SNCF, par l'intermédiaire de son mandataire, l'étude notariale CHEUVREUX sise 55 boulevard Haussmann 75 380 PARIS, a notifié à SBAA un projet d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre de la purge du droit de priorité.

La commune d'Yffiniac bénéficiant par délégation du droit de priorité, le dossier a été transmis à la commune le 28 avril dernier. Cette dernière a confirmé l'intérêt de disposer du foncier dans le cadre d'un projet et a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) pour le portage de l'opération. L'EPFB ne disposant pas de droit d'exercice du droit de priorité sur les parcelles en question, la délégation de ce droit à la commune d'Yffiniac doit être retirée afin de pouvoir le déléguer à l'EPFB.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-118-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-119-2026 : Modification n°2 de la délégation des droits de préemption urbain simple et renforcé et du droit de priorité des parcelles de La Gare à Yffiniac à l'Etablissement Public Foncier Bretagne

M. SIMELIERE

Par délibération DB-118-2026 lors du conseil d'agglomération du 28 mai 2026, la délégation d'exercice du droit de priorité a été retirée à la commune d'Yffiniac sur les parcelles cadastrées AS 159 et 161.

Dans le cadre de la présente délibération, il y a lieu dorénavant de déléguer l'exercice du droit de priorité sur les parcelles cadastrées AS 159 et AS 161 situées sur la commune d'Yffiniac à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB).

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-119-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-120-2026 : Enseignement Supérieur et Recherche – Soutien aux événementiels DEFI SGM et Colloque International de l'AFEP

M. ALLENO

L'idée est de proposer un soutien à deux événements :

Le DEFI SGM :

Le DEFI SGM est un événementiel annuel national organisé chaque année par un département SGM différent. Organisé par le département SGM de l'IUT de Saint-Brieuc, l'édition 2026 se tiendra le jeudi 18 et vendredi 19 juin sous la halle Tabarly et réunira plus de 150 étudiants venus de toute la France.

Nous proposons d'accorder une aide à hauteur de 1 000 €, soit 13 % du budget de la manifestation.

Le congrès international annuel de l'AFEP

L'Association Française d'Économie Politique (AFEP) est une association professionnelle de chercheurs en économie politique, qui défend le pluralisme en économie, et promeut par ailleurs une démarche interdisciplinaire. Elle organise chaque année depuis 2012 son congrès, ouvert aux universitaires et au grand public.

Pour cette édition 2026, le thème principal retenu sera le suivant : « No(s) futurø(s) : crises, conflits et matérialité dans les économies du XXIème siècle ».

Nous proposons un accompagnement à hauteur de 1 000 €, soit 2 % du budget.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-120-2026 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

Le Président

Stéphane BRIEND